



Le Jura Libre n° 2867 du jeudi 28 novembre 2013

Editorial

Laurent Girardin

Crise politique ?

Les citoyens du canton du Jura ont plébiscité la réflexion, le dialogue et l'ouverture à plus de 76%. Ceux du Jura demeuré bernois ont refusé ; ils ont dit non à 71,8% à l'étude d'un projet commun de société pouvant aboutir à la création d'un nouveau canton romand.

Tel est, en abrégé, le constat qui ressort des votations conjointes organisées le 24 novembre dernier dans les deux parties du Jura.

Conformément à la déclaration d'intention du 20 février 2012 qui lie les cantons de Berne et du Jura, les deux gouvernements prennent acte du fait que l'examen approfondi des contours « d'un nouveau canton réunissant les territoires de l'actuel Jura-Sud et de l'actuelle République et Canton du Jura n'est pas souhaité par la population. » Le laboratoire démocratique englobant la rédaction de la Constitution d'un nouveau canton ne verra pas le jour.

Si nous ne pouvons que regretter ce refus global des habitants du Jura méridional, nous nous devons par contre de relever avec beaucoup de satisfaction et de gratitude le geste courageux de générosité délivré par le canton du Jura qui s'est déclaré disposé à remettre en question sa propre souveraineté pour construire un Jura nouveau. Ce puissant message, cette main tendue, témoignent du profond intérêt du nouveau canton à l'égard du sort des communes francophones bernoises.

Pour le Jura-Sud, l'avenir immédiat continuera donc de se conjuguer avec le canton de Berne. Celui-ci possède désormais les mains libres pour rattacher sa minorité francophone au grand ensemble administratif de Biel-Bienne-Seeland et pour mettre en œuvre sa politique de démantèlement et de restrictions financières. Pour reprendre une célèbre réplique de l'*Énéide* de Virgile : *Graviora manent* (le pire est à venir) !

Au-delà de ce refus, il sied de relever que la ville de Moutier, plus importante cité du Jura-Sud, s'est prononcée favorablement à 55,4%, ce qui confirme sa spécificité et provoque un certain malaise.

Au sein de la couronne de Moutier, des résultats proches ou supérieurs à 40% d'acceptation (le village de Belprahon est même à 50%) donnent une tournure différente au scrutin du 24 novembre 2013 en regard de la possibilité octroyée aux communes qui le souhaitent, dans un délai de 2 ans, de demander au Conseil-exécutif bernois de permettre l'organisation de votations sur leur appartenance cantonale.

Cette situation interpelle à plus d'un titre. Les autorités politiques de la ville de Moutier solliciteront-elles la procédure « communaliste » ? Tout le laisse supposer. Dans un tel cas, que feront les communes avoisinantes ? S'acheminera-t-on vers une solution « régionaliste » ?

L'accord du 20 février 2012 censé régler la Question jurassienne pourrait bien, dans les mois à venir, la relancer et engendrer une situation de crise politique. Ce n'est sans doute pas ce qui était souhaité au moment où ce document a été paraphé.